



Nombre de membres en
exercice : 28

- Présents : 23
- Votants : 26

COMITE SYNDICAL
Du 18 mai 2026

Délibération n°D2026-17

Objet :

Election des membres
du Bureau Syndical

Nomenclature : 5.1.1

DELIBERATION

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit mai à 18h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique légalement convoqué s'est réuni dans la salle du Pôle des Carriers à NOZAY, sous la présidence de M. Jean-Louis THAUVIN.

Présents :

Mme ARBRUN Tiphaine, M. BOMME Stanislas, M. BOURSIER Jean-Guy, M. BRUHAY Didier, Mme BURON Simone, M. EUZENAT Philippe, M. GATTEPAILLE Christophe, M. HARROUET Richard, M. JOUNY Philippe, Mme KOEBERLE REBIN Angéla, M. LEFEUVRE Sylvain, M. LEMASSON Guillaume, M. MARTIN Pascal, M. MEIGNEN Bertrand, M. MORIN Abel, M. PABOIS Chrystophe, M. POULIN Denis, Mme POULIQUEN-LARDY Lauriane, M. SAFFRE Jean-Luc, Mme SCHLADT Rita, Mme SEILLER Sandrine, M. THAUVIN Jean-Louis, M. VAN BRACKEL Emmanuel.

Excusés : M. BRODU Henri, M. BROUSSARD Didier, Mme COUTELLER Hélène, M. DESWARTE Christophe, M. GADAIS Thierry, M. GAUTIER Jean-François, M. MOUSSU James, M. POITOU Thierry, Mme ROY Patricia, M. TAILLANDIER Yves.

Pouvoirs :

- M. THAILLANDIER Yves donne pouvoir à M. THAUVIN Jean-Louis,
- M. BROUSSARD Didier donne pouvoir à M. GATTEPAILLE Christophe,
- Mme ROY Patricia donne pouvoir à M. JOUNY Didier.

Secrétaire de séance : M. HARROUET Richard

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT),
Vu les statuts du SMCNA,
Vu les délibérations des Communautés de communes portant désignation des représentants délégués au SMCNA,
Vu le procès-verbal de l'élection des membres du Bureau Syndical,
Vu l'article 7 des statuts du SMCNA, et l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, précisant que le Bureau du SMCNA est composé du Président, d'un ou plusieurs vice-présidents et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres,

Considérant que, pour le mandat qui vient de s'achever, le Bureau Syndical était composé :

- Du Président
- Des 4 vice-Présidents
- Des 5 membres élus représentant chacun 1 Communauté de communes membres

En cas de vacance dans le Bureau, pour quelque cause que ce soit, le Comité veille à le compléter dans le trimestre.

Considérant que M. le Président invitera les candidats à se faire connaître.

Accusé de réception en préfecture
044-254402522-20260519-D2026-17-DE
Date de télétransmission : 19/05/2026
Date de réception préfecture : 19/05/2026

Considérant que les membres du Bureau Syndical seront élus à bulletins secrets par le Comité Syndical, parmi ses membres, au scrutin uninominal majoritaire à trois tours. Toute obligation de parité est de fait exclue.

Conformément au procès-verbal annexé, les conseillères syndicales suivantes ont candidaté à la fonction de membre du Bureau Syndical : Simone BURON et Lauriane POULIQUEN-LARDY

Chaque délégué a régulièrement voté. Après le vote du dernier délégué, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Les résultats du scrutin sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 26
- Nombre de suffrages déclarés blancs : 0
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés pour Simone BURON : 14
- Nombre de suffrages exprimés pour Lauriane POULIQUEN-LARDY: 12

C'est donc Simone BURON qui emporte le suffrage à la majorité absolue qui est de 14.

Conformément au procès-verbal annexé, le délégué syndical suivant a candidaté à la fonction de membre du Bureau Syndical : Sylvain LEFEUVRE

Chaque délégué a régulièrement voté. Après le vote du dernier délégué, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Les résultats du scrutin sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 26
- Nombre de suffrages déclarés blancs : 1
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés pour le candidat : 25

Conformément au procès-verbal annexé, le délégué syndical suivant a candidaté à la fonction de membre du Bureau Syndical : Yves TAILLANDIER

Chaque délégué a régulièrement voté. Après le vote du dernier délégué, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Les résultats du scrutin sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 26
- Nombre de suffrages déclarés blancs : 1
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés pour le candidat : 25

Conformément au procès-verbal annexé, le délégué syndical suivant a candidaté à la fonction de membre du Bureau Syndical : Sandrine SEILLER

Chaque délégué a régulièrement voté. Après le vote du dernier délégué, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Les résultats du scrutin sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 26
- Nombre de suffrages déclarés blancs : 1
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés pour le candidat : 25

Conformément au procès-verbal annexé, les délégués syndicaux suivants ont candidaté à la fonction de membre du Bureau Syndical : Rita SCHLADT et Abel MORIN

Chaque délégué a régulièrement voté. Après le vote du dernier délégué, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Les résultats du scrutin sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 26
- Nombre de suffrages déclarés blancs : 0
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés pour Rita SCHLADT : 16
- Nombre de suffrages exprimés pour Abel MORIN : 10

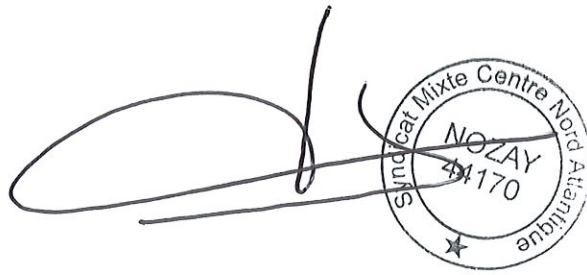
C'est donc Rita SCHLADT qui emporte le suffrage à la majorité absolue qui est de 14 voix.

Au vu de ses éléments, le Comité Syndical décide :

- **De proclamer** Mme Simone BURON élue membre du Bureau Syndical et la déclarer installée.
- **De proclamer** M. Sylvain LEFEUVRE élu membre du Bureau Syndical et le déclarer installé.
- **De proclamer** M. Yves TAILLANDIER élu membre du Bureau Syndical et le déclarer installé.
- **De proclamer** Mme Sandrine SEILLER élue membre du Bureau Syndical et la déclarer installée.
- **De proclamer** Mme Rita SCHLADT élue membre du Bureau Syndical et la déclarer installée.
- **D'autoriser** M. le Président ou son représentant à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

M^r Jean-Louis Thauvin
Président

M^r Richard Harouel
Secrétaire de séance



La présente délibération sera susceptible de faire l'objet, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication, d'un recours en excès de pouvoir auprès du Tribunal administratif de Nantes ou d'un recours administratif gracieux auprès des services.

Publiée le 20/05/2026
Transmise au contrôle de légalité préfectoral le 19/05/2026
Certifiée exécutoire le 20/05/2026